

AIDE A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX



Communauté de communes du Pays d'Ancenis

LE FALHER Charlotte

Responsable Habitat

Centre administratif « Les Ursulines », 44150 Ancenis-Saint-Géréon

02 40 96 44 71

charlotte.lefalher@pays-ancenis.com

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Le PLH 2023-2029 fixe l'objectif de produire 784 logement locatifs sociaux (LLS) en 6 ans.

Aussi, la COMPA accompagnera financièrement 50% de la production de logements locatifs sociaux en PLAI et PLUS, à l'échelle du temps de mise en œuvre du PLH et dans la limite des crédits budgétaires votés annuellement par la COMPA.

TYPE D'AIDE

Subvention

SECTEUR GEOGRAPHIQUE :

Le territoire du Pays d'Ancenis (20 communes)

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES :

Les organismes HLM visés à l'article L.411-2 du CCH

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE :

- Opérations immobilières : neuves (constructions), vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), acquisition-amélioration
- Logements locatifs sociaux de type PLAI et/ou PLUS ayant fait l'objet d'un agrément par le délégataire des aides à la pierre
- Opération localisée dans la trame urbaine, s'inscrivant dans une démarche de sobriété dans l'usage des ressources
- Insertion harmonieuse de l'opération dans le tissu urbain et son environnement
- Opération qui doit favoriser la mixité des habitants
- Aménagements qualitatifs des parties privatives et des espaces communs
- Association des services de la COMPA et de la commune dès l'émergence du projet

MONTANT DE L'AIDE :

Aides forfaitaires :

- 6 000 € par logement PLAI
 - 5 000 € par logement PLUS
-

Bonifications :

- + 4 000 € par logement si opération multi-sites
- + 4 000 € par logement si opération en densification
- + 6 000 € par logement si opération complexe (site pollué, démolition-reconstruction, fouilles archéologiques, etc.)
- + 2 000 € par logement si opération présentant des typologies de logements en adéquation avec la demande

L'aide forfaitaire et les bonifications sont cumulables dans la limite de :

- 16 000 € par logement PLAI
 - 15 000 € par logement PLUS
-

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS :

Département de Loire Atlantique (44)
Département de Maine-et-Loire (49)

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DU PLH 2023-2029 :

2 275 000 € (hors moyens RH)

